

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 03/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houdan, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON.

Date de la convocation : 28/02/22

Date d'affichage : 28/02/22

Nbre de conseillers en exercice : 9

Nbre de présents : 7

Ouverture de la séance :

7 présents et 2 pouvoirs : 9 votants

Étaient présents :

Mesdames DEBLOIS-CARON – LEMOINE – GAUTIER - GUYOMARD
Messieurs SERAY - DURET - BOURGOGNE

Étaient Absents et excusés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBLOIS-CARON
Madame Michelle BESNARD donne pouvoir à Monsieur BOURGOGNE

Nomination du secrétaire de séance :

Mme Christine DEBLOIS-CARON

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu la loi NOTRe du 7 Août 2015 et notamment son article 107,

La Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration que le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers.

Les grandes orientations du budget primitif 2022 sont développées dans le rapport joint en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article unique : Prend acte des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport joint en annexe.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée ou notifiée, le
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait certifié conforme au registre

Houdan, le 11 Mars 2022

La Vice-Présidente du CCAS,

La Vice-Présidente du CCAS,

Christine DEBLOIS-CARON

Christine DEBLOIS-CARON